



Amiens

Audience Rectorale du 23 novembre 2020

Présents pour la Direction Académique : Mme Delphine Viot Legouda (SGA) et M.Samuel Haye (DRH).

Présents pour A&I : Mmes Christelle Caplin-Dahenne (Secrétaire Départementale OISE et représentante au CTA) et Véronique Pinna-Mielczarek (représentante UNSA CTSA), Messieurs Fabien Cahard (Secrétaire Départementale Somme) et Christian Dahenne (Secrétaire Académique)

Mme la Secrétaire Générale propose de se rencontrer régulièrement (toutes les 6 semaines environ) pour faire un point sur la situation et traiter les questions relatives au personnel administratif au fil de l'eau . Le DRH souligne tout de même que pour le traitement des cas individuels nous pouvons toujours nous adresser à ses services.

1. Prime COVID :

Christian Dahenne demande à nouveau un bilan de la répartition de la prime COVID dans notre Académie. Mme Viot –Legouda répond que le bilan n'est pas encore finalisé. Elle insiste sur le fait que l'enveloppe était très petite pour la 3^{ème} catégorie (surcroît d'activités) et que l'ancienne Rectrice avait priorisé les personnels du 1^{er} degré (qui ont dû reprendre le travail plus tôt que dans le 2nd degré). Les personnels ayant participé à l'accueil des enfants de soignants ont touchés automatiquement cette prime. Cependant Mme Pinna-Mielczarek fait remarquer que les Secrétaires de circonscription des IEN dans la Somme n'ont pas touché cette prime. Mme Caplin-Dahenne fait la même remarque pour les secrétaires d'IEN dans l'Oise.

(cf Le mail de JM Bœuf du 25 novembre sur l'utilisation de la prime Covid dans notre ministère).

Mme Viot-Legouda nous annonce qu'il y a eu une dizaine de recours uniquement. Nous lui faisons remarquer que les personnels n'ont pas la culture du recours. Cela a pu se voir lors de la gestion des mobilités car un seul recours a été réalisé alors que plusieurs agents nous avaient contactés pour avoir des explications sur le mouvement.

Christian Dahenne regrette l'absence de circulaire académique sur le sujet pour expliquer les règles du jeu et être transparent ce qui auraient éviter de trop nombreuses frustrations et incompréhensions.

2. Egalité de traitement des personnels administratifs :



Amiens

Christian Dahenne interroge la Secrétaire Générale sur la circulaire rectorale adressée aux personnels administratifs des services concernant leur remboursement des frais de repas lors du 1^{er} confinement car ils n'avaient pas accès au restaurant administratif. Il ne comprend pas pourquoi cette circulaire rectorale qui découle d'un texte national ne s'est pas appliquée pour les personnels administratifs en EPLE qu'on a obligé à travailler dans les établissements scolaires pour payer les factures et liquider les bourses, ainsi que ceux appartenant au Plan de continuité d'activité (PCA). Mme la Secrétaire générale nous répondra sur la question ultérieurement.

Sur le recrutement sans concours des ADJAENES en juin dernier, M.le DRH assume le fait que l'objectif de la Direction Académique était de favoriser la « déprécarisation » des contractuels de l'Académie. Cet objectif peut être tout à fait louable, encore faut-il préciser les règles du jeu dès le départ aux membres du jury, voire ne pas autoriser les personnes extérieures à participer à ce recrutement.

3. **Bilan mouvement des personnels administratifs :**

M. le DRH estime que les personnels doivent avoir confiance dans un traitement juste et sans ambiguïté notamment sur les mouvements. Christian DAHENNE rappelle sa demande d'un bilan nominatif du mouvement comme la CADA le permet. Nous l'aurons fin novembre. Un GT se tiendra en principe le 15 décembre concernant les Lignes Directrices de Gestion sur la mobilité (bilan) et la carrière.

4. **Etablissements mutualisateurs et GRETA :**

Nous rappelons que lors de la refonte de la carte des établissements mutualisateurs départementaux, les contrats AESH devaient être tous gérés à terme par les services rectoraux ce qui étonne Mme la SGA. Elle estime que les moyens supplémentaires ont été donnés aux mutualisateurs en mettant en moyenne 0.5 ETP en plus par établissement, voire même 0.5 ETP en plus de façon provisoire pour la transition.

Pour la situation financière des GRETA notamment ceux de l'Aisne et de la Somme, Mme la SGA a un œil sur les problématiques mais elle ne maîtrise pas encore tout (dialogue de gestion).

5. **La mise en place du Télétravail :**

Le GT concernant la charte cadre dans les EPLE se tiendra au mois de Décembre . M. le DRH précise qu'il faut une concertation avec les chefs d'établissement et voire les problèmes techniques. Nous précisons que de notre côté, A&I a pris contact avec le SNPDEN (syndicat



Amiens

des chefs d'établissements) afin de travailler ensemble sur cette problématique . M. le DRH rappelle que la situation actuelle n'est pas celle du Télétravail mais du travail à distance, la charte du télétravail présentée pour les services n'est pas encore opérationnelle. Une circulaire qui encadrera son application sera diffusée en janvier. Nous en convenons mais nous insistons pour dire que le travail à distance est la norme en ce moment et qu'il est anormal notamment qu'un chef de service le refuse. Nous avons eu des cas en circonscriptions du 1^{er} degré.

6. **Rapport avec les collectivités :**

Nous attirons l'attention de la Direction académique que les collectivités s'aperçoivent au fur et à mesure du manque de moyens pour appliquer le protocole sanitaire et assurer le renforcement du plan VIGIPIRATE sauf le département de l'Oise.

7. **Convergence indemnitaire :**

Nous rappelons que nous n'avons eu de cesse de demander la convergence indemnitaire dans le cadre d'une région académique. Nous saluons le rattrapage pour les personnels des services. Nous demandons à ce que la nouvelle cartographie des emplois soit celle du ministère et que la distinction par les grades qui existe dans l'académie de Lille n'est pas pertinente et contraire à l'esprit du texte sur l'IFSE qui reconnaît la fonction et non le grade.

Nous rappelons également que cette convergence doit se faire en même temps dans les EPLE. Mme la SG répond qu'elle n'avait pas les moyens de le faire cette année. Mme Caplin-Dahenne rappelle que cela est une commande ministérielle suite aux rencontres bilatérales DGESCO/A&I.

Nous lui demandons également la réévaluation de la catégorie C en demandant à ce que la Direction Académique demande aux EPLE d'identifier les agents régisseurs de catégorie C qui doivent se trouver dans le groupe 1. Les collègues pourront bénéficier d'un régime indemnitaire plus important. En effet, la réforme du cadre des régies du mois d'août 2020 prévoit que l'agent qui a une délégation d'ordonnateur ne peut pas être régisseur ce qui est le cas de beaucoup d'Adjoint Gestionnaire. Par conséquent, de plus en plus de collègues de catégorie C vont devenir régisseurs.

Nous avons enfin demandé un bilan des Comptes Rendus des Evaluations (CREP) pour la prochaine rencontre.

Le Secrétaire Académique,

Christian Dahenne



Amiens